



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030302

N/REF : 16/03/2026 15H20 C:002640 I:05660
V/REF : F73290
V/Email reçu le Lundi 16/03/2026 a 15H20

**ALLIADE HABITAT
SERVICE SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. ALH-3065
IMMEUBLE : COMBATTANTS ANC
5/6/8/11/13/14/15//16, R.MARNE
15, RUE DU MARECHAL FOCH
69100 VILLEURBANNE

Dardilly, le 31 Mars 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001
LOCALISATION : MAISON INDIVIDUEL INC 230711 - EX HOSTETTER-
MOTIF : PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE LIÉES AU BRANCHEMENT
PROVISoire DE CHANTIER
Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI-ROUSSI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE LIÉES AU BRANCHEMENT PROVISoire DE CHANTIER SUIVANT DESCRIPTIF :		
N° FACTURE EDF	DATE FACTURE	MONTANT HT
10211843224	25/10/2024	5,99
10213541307	18/11/2024	58,67
10215750965	17/12/2024	619,16
10218011249	16/01/2025	40,76
10220247213	16/02/2025	51,14
10222372009	16/03/2025	328,23
10224540588	16/04/2025	182,01
10226671327	16/05/2025	16,00
10228889207	16/06/2025	15,28
10231018650	16/07/2025	15,34
10233159594	16/08/2025	15,25
10235271674	16/09/2025	15,03

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	I/ Consommations electriques chantier	1	1614,34	1614,34



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030302

TOTAL H.T.	1614,34
T.V.A. a 20,00%	322,86
TOTAL T.T.C.En EURO	1937,20

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

1668 à 15h20

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON

Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Demande de devis n°CONSO ELF

Prestation Parties Privatives

HP 3065 - INC 230711 - EX HOSTETTER- REGUL ELF, Travaux à réaliser entre le 10/02/2026 et le 10/02/2026

Votre contact : Douha HAKIMI

VILLEURB.COMBATTANT.ANC. (ALH - 3065 - 006 - 01)

15 RUE DU MARECHAL FOCH

69100 VILLEURBANNE Logement n° 037354, porte n°, Rez-de-chaussée, Type 3

Occupant : 592964/3 SNC BOUYGUES BATIMENT SUD-EST (

Domicile : 0413641818

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	1614,34	1,00 FOR	1614,34	0,00%
Consommation électrique suivant factures EDF (du 25/10 /2024 au 16/09/2025)				

Virement CE

30 jours réception fact.(*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	1614,34 €
Total TTC	1614,34 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR